MESMER, F. A

LETTRE
DE L'AUTEUR
DE LA DÉCOUVERTE
DU
MAGNÉTISME ANIMAL;
A L'AUTEUR
DES RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

MESMER, F.A.

LETTRE

DE L'AUTEUR

DE LA DÉCOUVERTE

DU

MAGNÉTISME ANIMAL,

A L'AUTEUR

DES RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES,

POUR ſervir de réponſe à un Imprimé ayant pour titre : *Sommes verſées entre les mains de M. MESMER pour acquérir le droit de publier ſa découverte.*

L'ÉCRIT que je viens de lire, Monſieur, & dans lequel vous vous êtes permis de livrer à la publicité une fable injurieuſe & ſur ma conduite

& ſur ma fortune, doit être une ſuite de ces *Réflexions préliminaires.* Mais, de grace, éclairez ma raiſon, & montrez-moi le fil caché qui lie deux ſyſtémes ſi contraires.

Auriez-vous l'orgueilleuſe prétention de créer, pour la race préſente & la génération future, une nouvelle logique, une nouvelle morale, une nouvelle juriſprudence? Cette découverte vaudroit celle du Magnétiſme animal; mais ſongez que l'eſprit humain n'eſt pas préparé à cette étonnante révolution, & que les circonſtances ne ſont pas favorables. Vous avez mal choiſi le tems & les moyens.

On n'eſt pas encore diſpoſé à croire qu'un projet d'acte ſoit un engagement, & qu'un engagement ſigné ſoit une chimère.

On ne croira pas que cinq ou ſix Éleves ſoulevés contre leur Maître, & qui lui doivent preſque tous la ſanté & leur inſtruction *gratuite*, puiſſent le dépouiller légitimement au nom du Public.

On ne croira pas qu'une ſecte échappée de mon école, ſoit aujourd'hui le repréſentant légal & de l'Auteur & de la doctrine, pour l'avilir, & de la Société qui l'environne, pour la proſcrire, & du monde entier, pour le tromper.

On ne croira pas qu'il ſoit honnête & juſte de briſer le ſceau ſacré de la confiance, pour divulguer des détails qui ſeroient encore perfides s'ils étoient vrais.

On ne croira pas qu'il ſoit décent de joindre l'exagération à l'abus de confiance, & le menſonge à l'infidélité.

On ne croira pas qu'il ſoit poſſible de ſe faire un droit de la calomnie, & un titre de l'ingratitude.

Oubliez un inſtant votre nouvelle dialectique, & raiſonnons encore un quart d'heure comme on raiſonnoit hier.

Homme d'eſprit, connu par vos bonnes intentions, vous méritez des égards, & je vous les ai témoigné dans plus d'une occaſion. Mais vous voilà, à la tête d'une école rebelle, nouveau Profeſſeur du Magnétiſme : vous répandez, dans un cours public, l'enſeignement que vous avez reçu de moi; vous prétendez affranchir mes Éleves de leurs engagemens; vous formez une nouvelle Société; vous diſpoſez de ma propriété, & vous dites qu'elle ne m'appartient plus; vous etes l'Auteur du projet de divulguer ma doctrine, une doctrine à la publicité de laquelle j'ai toujours attaché des précautions néceſſaires.

Il eſt poſſible qu'un deſir ardent de manifeſter l'heureux talent que vous devez à la Nature, vous ait rendu facile ſur les raiſons & ſur les motifs; mais l'illuſion vous eſt perſonnelle, & la vérité eſt à tout le monde.

Pour juger du droit que vous vous arrogez, comment voulez-vous que je vous conſidere? Seul ou aſſocié à ceux dont vous ſoutenez la querelle, ce droit, le tenez-vous de vous-même, ou de ceux qui vous environnent?

Si je ne conſidere que vous, quelle convention exiſte-t-il entre vous & moi?

Je preſſe dans mes mains, en ce moment, l'acte que vous avez ſigné. Avez-vous oublié les termes dans leſquels il eſt conçu, & l'engagement qu'il renferme? Voici ce que vous avez ſigné.

« Nous Souſſignés Antoine Meſmer, Docteur » en Médecine, d'une part, & D'Ep. d'autre » part, ſommes convenus, double entre nous, de » ce qui ſuit, ſavoir.

» Moi Antoine Meſmer, ayant toujours deſiré » de répandre, parmi les perſonnes honnêtes & » vertueuſes, la doctrine du Magnétiſme animal, » je conſens & je m'engage à inſtruire, dans

» tous les principes qui conſtituent cette doc-
» trine, M. D***, dénommé ci-deſſus, aux con-
» ditions ſuivantes :

» 1.° Il ne pourra former aucun Eleve, tranſ-
» mettre directement ou indirectement, à qui que
» ce puiſſe être, *ni tout, ni la moindre partie*
» *des connoiſſances relatives, ſous quelque point*
» *de vue que ce ſoit*, à la découverte du Magné-
» tiſme animal, ſans un conſentement par écrit
» ſigné de moi.

» 2°. Il ne fera, avec aucun Prince, Gouver-
» nement ou Communauté quelconque, ni négo-
» ciation, ni traité, ni accord d'aucune eſpece
» relatifs au Magnétiſme animal, me réſervant
» expreſſément & primativement cette faculté.

» 3.° Il ne pourra, ſans mon conſentement
» exprès & par écrit, établir aucun traitement
» public, ou aſſembler des malades pour les traiter
» en commun par ma méthode, lui permettant
» ſeulement de voir & de traiter des malades en
» particulier & d'une maniere iſolée.

» 4.° Il s'engagera avec moi, par le ſerment
» ſacré *de* L'HONNEUR *verbal & par écrit, à*
» *ſe conformer rigoureuſement, ſans reſtriction*
» *aucune, aux conditions ci-deſſus, & à ne*

» *faire, autoriſer, favoriſer, directement ou in-*
» *directement, dans quelque partie du monde*
» *qu'il habite, aucun établiſſement, ſans mon*
» *attache formelle.*

» Et moi D***, dénommé ci deſſus, conſidé-
» rant que la doctrine du Magnétiſme animal eſt
» la propriété de M Meſmer, ſon Auteur, &
» qu'il n'appartient qu'à lui de déterminer les
» conditions auxquelles il conſent de la propager,
» j'accepte en totalité *les conditions énoncées*
» *au préſent acte*, & j'engage par écrit, comme
» je l'ai fait verbalement, *ma parole d'honneur*
» *la plus ſacrée*, d'en obſerver la teneur de bonne-
» foi, *avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe.*

» Fait double entre nous librement, ſous nos
» ſeings, avec promeſſe de ratifier pardevant No-
» taire, à la premiere requiſition d'une des deux
» Parties, aux frais du Requérant. »

A Paris, le 8 Mai 1784. *Signé*, D...

Liſez encore ces mots : *ſur ma parole d'hon-neur* : ces mots ſont ſacrés ; & telle eſt la chaîne qu'ils vous impoſent, qu'aucun motif, aucun prétexte ne peut ni la rompre, ni la ſoulever.

Ce n'eſt pas ſur les régles communes à toutes les Nations que j'entends vous juger, c'eſt ſur

les régles particulieres à votre Nation. Nation ſuperbe & délicate, que *l'honneur* ſeul anime & gouverne. Eſt-il un ſeul de ſes nobles qui encenſe d'autre idole que *l'honneur*, qui connoiſſe d'autre loi que celle de *l'honneur?* En eſt-il un ſeul qui raiſonne pour s'affranchir d'un engagement *d'honneur*. En eſt-il un ſeul qui ne ſoit prêt de ſacrifier ſes biens & ſa vie au reſpect de ſa parole, fut-elle ſurpriſe par la ruſe, ou arrachée par la crainte?

Généreux Laforce! quand je te vois au milieu du maſſacre de la Saint-Barthelemy, refuſer la fuite que tes gardes mêmes te facilitent, & demeurer, certain de la mort, dans la maiſon même de ton aſſaſſin, parce que tu avois promis de l'attendre. *J'ai engagé ma foi: je ne la fauſſerai point.* C'étoit ta ſeule réponſe.

Je ne veux que cet exemple, Monſieur; c'eſt celui qui ſe préſente à mon eſprit. J'en trouverois bien d'autres dans votre hiſtoire, & vous le ſavez mieux que moi.

Vous êtes français & gentilhomme: à ces deux titres vous deviez reſpecter la parole *d'honneur* que vous avez trahie. Les prétextes ſont vains; il n'en eſt point parmi vous pour parjurer *l'honneur.*

Ainſi quand vous prouveriez que cette parole *d'honneur* que vous avez violée ; je ne la dois qu'à une tromperie, votre rôle ne ſeroit pas encore celui que vous jouez en public. Vous pourriez ſeulement me vouer à vos mépris ; mais en me mépriſant, il faudroit encore vous reſpecter vous-même, vous retirer, garder le ſilence, & ſur-tout votre promeſſe.

Je veux bien cependant mitiger pour vous cette ſévérité de *l'honneur français*, & raiſonner ſur le prétexte qui vous a fait manquer au vôtre.

Il eſt clair que ce droit que vous vous arrogez de divulguer ma doctrine, ce fauteuil que vous occupez ſi bien dans un Cours public aſſemblé par vous, vous ne le tenez pas de vous-même. J'en trouve au contraire l'interdiction formelle dans l'engagement *d'honneur*, le ſeul que nous ayons contracté enſemble.

Vous tenez donc ce droit de ceux qui vous entourent ; & que vous ont-ils dit qui ait pu vous paroître plus fort que votre parole ?

Ils vous ont dit, qu'avant votre engagement particulier, il en exiſtoit un autre entre mes douze premiers Éleves & moi, par lequel j'avois conſenti à l'entiere publicité de ma doctrine, dès

que cent Souſcripteurs auroient dépoſé entre mes mains une ſomme de cent louis chacun : c'étoit ſuivant vous une *vente* faite au public de mes connoiſſances pour une ſomme d'argent. Là-deſſus vous mandez mon ancien Caiſſier, qui, pour le dire ici eſt un des plus zélés fabricateurs de ce nouveau ſyſtéme : vous lui demandez de vous faire le compte de ma fortune. Cet homme vous dévoile des détails qu'il ne devoit qu'à ma confiance ; & ſur ce compte auſſi *infidele qu'exagéré*, vous opinez que je ſuis aſſez riche, & que ma découverte vous appartient.

Avant que de vous décider auſſi légerement, vous deviez faire trois réflexions. La premiere, ſur ſes Auteurs ; la ſeconde, ſur ſes preuves ; la troiſieme, ſur ſes rapports avec vous & avec votre engagement particulier.

A la tête de ceux qui vous ont raconté cette fable, je vois *l'Auteur de ces écrits ſi fiers, de ces Lettres ſi généreuſes, ſignées Meſmer.* M. Ber.

Qu'il me ſoit permis de déclarer en paſſant, que je le vois avec quelque plaiſir s'avouer publiquement l'Auteur de pluſieurs des écrits que j'ai ſignés. On ne me reprochera plus les écarts que mon ignorance de votre langue m'avoit fait adopter. S'il a cru m'humilier par cet aveu, il ſe trompe. Je n'ai jamais eu de prétentions à la Lit-

térature françaiſe; & ſi quelque jour il entreprend de publier en Allemagne une découverte ſur la ſageſſe & ſur la reconnoiſſance, je pourrai lui rendre le même ſervice.

Je reviens à mon ſujet.

M. B.... eſt un de ceux, & peut-être le ſeul qui vous ait fourni cet épiſode ſur ces prétendus Actionnaires de mes connoiſſances.

Comment n'avez-vous pas été frappé des contradictions innombrables que ſa conduite, ſes diſcours & ſes écrits fourniſſoient contre ſa nouvelle rêverie!

Dans quel tems vous a-t-il appris que je n'étois plus propriétaire de ma doctrine? Depuis trois mois environ, & vous êtes mon Élève depuis près de deux ans. Or, vous n'aurez point oublié que cet engagement d'honneur dont je parlois tout à l'heure, celui que vous avez violé; c'eſt M. B... lui-même qui vous l'a propoſé, préſenté & fait ſigner. M. B... vous trompoit donc en vous faiſant ſouſcrire l'engagement rigoureux de garder le ſecret ſans vous inſtruire du pact conditionnel qui devoit rompre votre ſerment.

Direz-vous que vous en étiez inſtruit? Alors les contradictions vous ſeroient communes avec

lui. Avez-vous oublié qu'au mois de Décembre dernier vous étiez encore pénétré de mon droit de propriété, & de votre promeſſe ? Avez-vous oublié que vous m'avez écrit de Bordeaux pour obtenir la permiſſion d'inſtruire un de vos amis ? Avez-vous oublié que vous avez ſollicité & obtenu à Paris la même permiſſion, pour pouvoir communiquer encore ma doctrine, ſelon les circonſtances, à quelques-uns de vos amis ?

Il faut donc admettre, pour vous-même, pour l'honneur de votre raiſon, que M. B... vous a laiſſé ignorer cet engagement général qui a précédé, ſuivant vous, tous les engagemens individuels ; & cette ſeule réflexion devoit, ce me ſemble, vous rendre au moins attentif ſur ſa confidence tardive.

Mais votre attention devoit s'augmenter encore en réfléchiſſant ſur ſa conduite & ſur ſa ſituation perſonnelle vis-à-vis de moi, qui ne diffère, au ſurplus, de la vôtre & de celle de vos ſectateurs, que par quelques nuances qui ne ſont pas à ſon avantage.

N'avez-vous pas lu *ces écrits ſi fiers*, *ces lettres ſi généreuſes* dont ils ſe proclame l'Auteur ? Y a-t-il une ligne, un mot qui ne tende à la défenſe de ma propriété, un mot qui faſſe ſoupçonner

cette convention par laquelle je me ſerois conditionnellement dépouillé ?

N'avez-vous pas lu le Mémoire qu'il a fait pour moi contre M. Delon, dont il a diſtribué une trentaine d'exemplaires manuſcrits, & que je n'ai point adopté, puiſque l'Avocat chargé de ma défenſe en a fait un autre à ma ſollicitation.

N'avez-vous pas vu, dans ce Mémoire, toute l'hiſtoir de cette ſouſcription? M. B... la racontoit-il alors comme il la raconte aujourd'hui ? Neſt-ce pas lui qui dit, dans ce Mémoire, qu'un projet de ſouſcription me fut propoſé pour m'engager à dévoiler ma doctrine aux Eleves choiſis, & que, d'après le plan qui m'étoit préſenté, l'inſtruction ne devoit commencer que lorſque la ſouſcription ſeroit remplie? Avez-vous vu, dans ce Mémoire, un ſeul mot qui pût prêter quelque idée à la vente conditionnelle de ma propriété ? N'y avez-vous pas vu, au contraire, qu'en choiſiſſant mes premiers Eleves, j'avois ſoin d'exiger de tous, de ceux mêmes dont la fidélité ne m'étoit pas ſuſpecte, une promeſſe de reſpecter ma propriété?

Mais, dans ces Écrits fais en mon nom, M. B.... pourra dire qu'il empruntoit mon langage. N'avez-vous pas lu ſon dernier Ouvrage, ſes *conſidérations ſur le Magnétiſme animal*, imprimé

depuis trois ou quatre mois? c'eſt lui qui parle, & ſans doute aucun motif ne pouvoit l'engager à taire la vérité. Ne dit-il pas lui-même, dans cet Ecrit, ce que je vais dire dans cette premiere diviſion : (l'exiſtance du Magnétiſme animal)
» exigera quelque attention de la part de mes
» Lecteurs? *n'ayant* ni le *droit*, ni la *volonté*
» de *rendre publique la théorie* de M. *Meſmer*,
» *& ſentant combien, au milieu des préjugés,*
» *que cette théorie doit détruire*, & des intérêts
» particuliers qui maintiennent ces préjugés, il
» *ſeroit en effet imprudent de la publier* avant
» qu'on ait au moins reconnu l'exiſtance de la
» découverte qui lui ſert de baſe, & qu'elle expli-
» que. Je ſuis forcé de choiſir, entre les idées qui
» s'offrent à mon eſprit, *celles-là ſeulement ſur*
» *leſquels le ſilence ne m'eſt pas ordonné. Or*,
» *parmi les idées que je dois taire*, il en eſt
» beaucoup qu'une autre idée ne peut pas ſup-
» pléer. »

De bonne-foi, Monſieur, eſt-ce là le langage d'un homme perſuadé qu'une condition accomplie depuis long-tems l'a rendu propriétaire de ma doctrine?

Vous avouerez, Monſieur, que toutes ces réflexions devoient rallentir votre opinion, & rendre

votre croyance difficile; &, dans le doute, vous deviez au moins chercher à connoître ſi cet homme qui s'annonce comme mon Bienfaiteur, mon Protecteur, comme l'Auteur d'une Société qui m'auroit donné dix mille louis en échange de mes connoiſſances, ſi cet homme n'étoit pas lui-méme lié par un engagement pareil au vôtre.

Vous a-t-il fait lire ſon engagement? Le voici. La premiere partie eſt ſemblable à celle de votre engagement: celui que prend enſuite M. B.... eſt conçu en ces termes:

« Et moi N.... de B.... conſidérant que la doc-
» trine du Magnétiſme animal eſt la propriété
» de M. Meſmer, ſon Auteur, & qu'il n'appar-
» tient qu'à lui de déterminer les conditions aux-
» quelles il conſent de la propager, j'accepte en
» totalité les conditions énoncées au préſent
» acte, & *j'engage ma parole d'honneur d'en ob-*
» *ſerver la teneur avec l'exactitude la plus ſcru-*
» *puleuſe*; &, pour aſſurer d'autant plus l'action
» de M. Meſmer contre moi, pour l'indemnité
» de cent cinquante mille livres, j'affecte au
» payement tous les biens préſens & à venir,
» meubles & immeubles, & me ſoumets à toutes
» les pourſuites contre moi, ſoit en France, ſoit
» dans tel autre pays où je pourrois me retirer;
» renonçant à jamais me prévaloir d'aucun vice

» de forme contre le préſent acte, dont je con-
» nois toute la force & l'autorité ; & me jugeant
» moi-même *infame aux yeux de la Société*, ſi
» je pouvois, ſous quelque prétexte, en violer
» les conditions; & pour l'exécution des pré-
» ſentes conventions, les Parties ont élu domicile,
» ſavoir, M. Meſmer en ſa demeure ordinaire
» rue Coqueron, paroiſſe Saint-Euſtache, &
» M. N.... de B.... chez M^e ***, auxquels lieux
» elles conſentent toutes actions & pourſuites.

» Fait double ſous nos ſeings-privés, & avec
» promeſſe d'en paſſer acte de ratification par-
» devant Notaires à la premiere requiſition de
» M. Meſmer. A Paris, le 5 Novembre 1783. »

Signé, MESMER, & de B....

Il faut ſans doute ſe placer bien au-delà de la raiſon humaine, pour tenter de concilier avec un acte privé, ſi précis, ſi formel, une convention générale qui le rendroit inutile, avec une promeſſe ſi ſacrée de reſpecter *toujours* ma propriété, la faculté de m'en dépouiller *dans un tems preſcrit*. Ce ſeroit vouloir concilier la liberté avec la ſervitude, le bonnet américain avec les chaînes aſiatiques.

Je le demande à tout juge : pourra-t-il, quand je voudrai l'y contraindre, éviter la peine des

cinquante mille écus dont il avoit enchaîné ſa fidélité? Pourra-t-il, même ſans que je le demande, ſe ſouſtraire à l'*infamie* qu'il a provoquée ſur ſa tête ?

Vous conviendrez, Monſieur, que d'auſſi puiſſans motifs devoient vous arrêter tout-à-fait, & vous faire rejetter comme une fable invraiſemblable cette prétendue convention en vertu de laquelle j'aurois mis entre les mains de mes douze premiers Éleves la propriété de ma découverte.

Il eſt inutile, au ſurplus, de vous apprendre que tous mes Éleves, ſans en excepter un ſeul, ont ſigné une convention, ſinon pareille à celle de M. B...., au moins ſemblable à la vôtre. Il eſt encore plus inutile de vous faire ſentir que tous ces engagemens particuliers ſont bien incompatibles avec une convention générale abſolument contraire.

Si, dans les Écrits & dans la conduite de M. B..., tout étoit fait pour diſcréditer, dans votre eſprit, la nouvelle récente, d'une convention juſqu'alors ignorée, d'une convention qui pût rompre tous les liens particuliers qui m'attachent à chacun de mes Éleves, au moins deviez-vous demander la preuve de cette étrange convention.

Et que diront les ſiecles futurs, lorſqu'ils apprendront

prendront que, dans un ſiecle de lumiere, un homme honnête, connu par ſon eſprit & par ſes talens, a pu ſe contenter d'un ſimple projet de ſouſcription, qui, dans tous les cas, lui ſeroit étranger, pour ſe croire dégagé de ſa parole *d'honneur!*

Vous êtes forcé d'en convenir. Tandis que s'éleve contre vous, un acte ſacré ſigné de votre main, vous n'oppoſez que de vains raiſonnemens ſur un projet d'acte que je puis dire avec raiſon, n'avoir jamais été connu, puiſque je ne l'ai point ſigné, que tous les gens raiſonnnables diront que je n'ai point approuvé, puiſque je ne l'ai pas ſigné.

Et que diront-ils, les ſiécles futurs, lorſqu'ils apprendront que ce Juriſconſulte éclairé, forcé par la Loi dont il eſt le défenſeur, de connoître, de reſpecter les contrats civils, non-ſeulement a pu ſe perſuader à lui-même qu'un projet informe & ſans ſignature, étoit un acte reſpectable, mais qu'il a même porté l'aveuglement juſqu'à tenter de le perſuader aux autres?

Que devenu l'organe du dépit, de l'orgueil & de l'intérêt, il a harangué pendant deux heures tous mes Éleves aſſemblés, pour leur prouver qu'ils étoient tous dégagés de leur ſerment; c'eſt

à-dire, qu'un engagement d'honneur, bien ſigné de chacun d'eux, étoit un phantôme, & qu'en vertu d'un projet antérieur de ſouſcription, tiré de la pouſſiere qui le tenoit enſeveli ; je n'étois plus maître de diſpoſer de ma doctrine ; c'eſt-à-dire, qu'un écrit ſans ſignature, étoit un acte obligatoire. Et vous ſavez que j'ai en main la preuve de ſon inexiſtance dans la déclaration du Notaire chez lequel vous annoncez qu'il a été reçu.

Voici cette déclaration.

Copie d'une Lettre de M. Meſmer, à M. Margantin, Notaire, datée du 5 Mai 1785.

« Faites-moi le plaiſir, Monſieur, de me marquer au juſte ce que c'eſt qu'une ſoumiſſion » qu'on dit avoir été dépoſée parmi vos minutes » par quelques-uns de mes Eleves, relativement » au Magnétiſme animal. Exiſte-t-il quelque » acte de cette eſpece dont je n'aurois eu aucune » connoiſſance? Obligez-moi, Monſieur, de me » marquer, par un mot de Lettre, ce qui peut » avoir donné lieu à ce que l'on m'en dit, & » dont juſqu'à préſent je n'ai pu ſaiſir la moindre » trace.

» J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MESMER. »

Copie de la Réponſe de M. Margantin, en date du même jour.

« Je ne connois, Monſieur, parmi mes minutes,
« aucun acte obligatoire entre vous & vos Éleves
» pour le Magnétiſme animal, & qui ſoit relatif
» à aucune ſouſcription.

» Il a bien été fait, il y a deux ans au moins,
» des ſoumiſſions par pluſieurs perſonnes, d'après
» un proſpectus qui m'avoit été laiſſé, pour avoir
» la connoiſſance du Magnétiſme, de payer cent
» louis lorſqu'il y auroit un nombre de cent Sou-
» miſſionnaires; mais tout cela m'a été retiré:
» ces actes, d'ailleurs, étoient ſous ſeings-privés,
» & le proſpectus, autant que je puis m'en ſou-
» venir, n'avoit aucune forme légale.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MARGANTIN.

Vous avez oſé dire, dans cette aſſemblée, que cet acte prétendu étoit devenu un engagement, parce que, *heureuſement*, je l'avois connu, exécuté, invoqué moi-même: vous avez annoncé que vous aviez de tous ces faits des preuves littérales & ſignées de moi, qui paroîtroient un jour.

Ce que vous appellez des preuves littérales, ne peut être qu'une ſubtilité de votre part, & une

maniere adroite d'interprêter ma correſpondance, en prêtant à mes expreſſions une étendue que je n'ai jamais entendu leur donner, & qui, dans toutes les ſuppoſitions, ne pourroient annuller les engagemens de mes Eleves.

C'eſt cependant ſur cette baſe ridicule que vous avez établi contre moi la diffamation la plus cruelle, en préſence d'une aſſemblée reſpectable.

A la difficulté de vos expreſſions, dans ce moment, & à l'incohérence de vos idées, n'avez-vous pas ſenti que la nature n'avoit entendu vous douer de la plus facile élocution, que pour parler le langage de la juſtice & de la vérité?

Eſt-ce ſans aucune honte qu'à la fin de cette longue diatribe, vous êtes ſorti bruſquement, en déclarant que vous étiez envoyé pour m'accuſer, & non pas pour entendre ma juſtification, que vous étiez chargé de parler, & non pas d'écouter?

C'eſt donc moi, Monſieur, que vous appellez aujourd'hui ingrat, intéreſſé & parjure? Et comment voulez-vous que le Public juge la révolution rapide & violente qui s'eſt faite dans votre opinion & dans vos ſentimens? Eſpérez-vous que tous les exemplaires des cures faites à Bayonne, ſoient diſparus dans vos notes imprimées dans

ce recueil, où vous me nommez le *bon* Meſmer, le *vertueux* Meſmer ?

Auteur des Réflexions Préliminaires ſur les Docteurs Modernes, reliſez votre Ouvrage, & vous verrez qu'au mois de Novembre dernier, vous étiez encore préparé à porter aux pieds du Trône, & dans le ſanctuaire de la Juſtice, les témoignages de mon ſavoir & de ma *vertu*.

Le Public voudra ſavoir ſi vous diſiez alors la vérité, ou ſi vous la dites aujourd'hui : il voudra ſavoir lequel de nous deux étoit ou trompeur ou trompé ; & balancera-t-il dans ſon jugement, lorſqu'il ne verra, dans vos mains, pour motif d'un auſſi étrange changement, qu'un projet conditionnel preſenté peut-être, mais abandonné, ignoré de tous mes Eleves, de vous-même juſqu'à cette époque, évidemment rejeté par moi, puiſqu'il ne porte aucun ſigne de mon approbation, mais commode pour de certaines gens, puiſqu'on peut le prétexter pour s'affranchir du joug importun d'un engagement d'honneur ?

Si l'on vous avoit dit que, dans le tems où j'étois encore ſeul, pluſieurs perſonnes deſirant la connoiſſance du Magnétiſme animal, avoient ſouſcrit chez un Notaire, chacune individuellement, une miſſion pécuniaire ; que ce projet

avoit été conçu ſans ma participation ; qu'il étoit reſté ſans exécution; que toutes les ſoumiſſions avoient été retirées par ceux qui les avoient ſouſcrite ; qu'il n'avoit jamais exiſté entre perſonne & moi un acte relatif à la ceſſion de ma propriété; que ſi j'euſſe ſoupçonné cette intention à ceux qui m'approchoient, certes ils ne m'auroient vu que de très-loin : ſi l'on vous avoit dit tout cela, on vous auroit dit la vérité.

C'eſt bien vainement, Monſieur, que vous aſſocierez l'intérêt public à votre querelle particuliere. J'ai penſé au Public avant vous : j'y penſois ſans doute, lorſque je combinois dans le ſilence les cauſes & les effets de la grande découverte que j'ai développée ; & lorſque vous vous êtes approché pour la connoître, le bien public étoit opéré. Déja plus de cent Eleves, qui tous, quoique vous en diſiez, n'avoient pas contribué à la prétendue ſouſcription, portoient dans la Capitale & juſques dans les Provinces les plus éloignées, les ſecours de ma doctrine bienfaiſante. Aujourd'hui, ſans avoir beſoin de votre ſecours, je me glorifie de plus de 500 Eleves. A votre compte, en voilà quatre cents inſtruits très-gratuitement. Je ne ſuis donc pas tout-à-fait l'homme intéreſſé que vous avez peint avec tant de violence.

Outre ce nombre considérable d'Eleves répandus dans le Royaume, je m'honore encore de plusieurs Sociétés, qui toutes me reconnoissent pour leur Fondateur, & pour l'établissement desquelles je n'ai considéré que l'intérêt public.

Au moment même où vous vous êtes élevé contre moi, ces réglemens adoptés par la Société de France, ces réglemens que vous avez rejetés, délioient mes Eleves de la plupart de leurs engagemens, & les autorisoient à répandre la pratique du Magnétisme animal avec la prudence & les précautions qui doivent en maintenir la doctrine intacte & pure. Vous seriez délié vous-même, & vous auriez toute liberté d'exercer d'une maniere plus honorable le talent dont vous abusez.

Le Magnetisme animal est donc public autant qu'il peut l'être, autant qu'il doit l'être; & lorsque vous écrivez sur l'étendart de la discorde: *Publicité*, *Publicité*, vous colorez du prétexte le plus faux une guerre très-odieuse, puisqu'au moment même ou vous avez engagé le combat, j'accordois cette publicité pour laquelle vous paroissez combattre.

Vous prétendez me priver de la faculté que je me suis constamment réservée, d'établir ma

doctrine, chez les Nations étrangeres, parce que, dites-vous, vous l'avez acquiſe non-ſeulement pour la France, mais pour l'humanité toute entiere.

Je ne puis le taire, Monſieur; cette prétention me paroit le comble de l'injuſtice & de l'aveuglement; & tout homme honnête en portera le même jugement, lorſqu'il jettera les yeux ſur vos engagemens, & qu'il y lira que vous n'avez été inſtruit, qu'aucun de mes Eleves ne l'a été ſans la condition expreſſe & préalable, qu'il ne feroit, avec aucun Prince ou Gouvernement étranger, ni traité, ni accord, ni négociations relatifs au Magnétiſme animal, me réſervant expreſſément & privativement cette faculté. Le droit de donner mon bien peut-il appartenir à d'autre qu'a moi?

Quant aux calculs pécuniaires dont vous avez fatigué une aſſemblée reſpectable, & dont vous avez oſé faire imprimer le réſumé, je me ſens trop au-deſſus de ces miſérables détails, pour y répondre. Je ne daignerai pas même en démontrer la fauſſeté évidente.

Comment, après avoir publié vous-même que j'ai refuſé du Gouvernement 30000 liv. de rente,

parce que je voulois qu'ils fuſſent une récompenſe & non pas le prix d'un marché, avez-vous pu choiſir de ſi petits moyens pour m'entacher du reproche d'avarice ? tant d'autres témoins dépoſent de mon déſintéreſſement, cinq cents Eleves dans la Capitale, douze Ecoles dans les Provinces & votre propre conſcience.

J'aurois d'ailleurs accumulé des millions, qu'il n'y auroit rien de commun entre les témoignages de la reconnoiſſance des autres & les preuves de votre ingratitude, entre ma fortune & votre engagement particulier, entre la faculté de diſpoſer du fruit de mes travaux & la violation de votre parole d'honneur; tandis que cinquante perſonnes eſtimables, liées par la même promeſſe, en obſervent religieuſement toutes les conditions. Vous ſeul adoptez l'opinion contraire; & ſoutenu de cinq ou ſix individus dont vous n'êtes que l'inſtrument, vous oſez, par le ſeul motif de la célébrité, dédaigner publiquement l'opinion d'une Société de quatre-vingt perſonnes, dans laquelle vous aviez été admis, & dont vous auriez dû reſpecter le jugement. Voilà, Monſieur, ce que je dois vous dire pour réprimer autant qu'il eſt en moi, & vos excès à mon égard, & ceux avec leſquels vous & M. B.... répandez indiſcrètement & ſans choix une

doctrine, qui, selon mes vues, & celles d'une Société respectable, ne devoit être professée qu'avec toute la réserve & les précautions d'une prudence éclairée.

FIN.